



Réforme démocratique de l'État : reconstruire la République du XXI^e siècle

Retisser la confiance démocratique

Nous vivons une crise politique profonde : éloignement des citoyen-ne-s, abstention record, rejet des institutions... Cette situation n'est pas une fatalité. Elle résulte d'un système qui ne permet plus au peuple de participer réellement à la vie démocratique. Nous, Jeunes socialistes, affirmons que la démocratie ne peut plus se réduire à un vote ponctuel tous les cinq ou six ans : elle doit devenir une pratique quotidienne, ancrée dans la délibération et le débat collectif. Cela ne saurait être possible sans une démocratie libérale, soucieuse de respecter la séparation des pouvoirs et d'établir des contre-pouvoirs.

Nous pensons qu'une république parlementaire rationalisée est le moyen d'y parvenir. Cela nous permettrait de sortir de l'hyper-présidentialisation en ne lui accordant que des pouvoirs limités afin de replacer le centre du pouvoir exécutif entre les mains du gouvernement. Le parlement devra redevenir l'organe principal de notre république en étant à l'initiative des lois mais également en contrôlant étroitement l'action du gouvernement.

Ce que nous proposons :

Le Parlement

- Election des députés via une élection mixte incluant scrutin à vote unique transférable pour les circonscriptions et une élection proportionnelle nationale sur un bulletin unique. Donner un statut aux suppléants des députés. Élection des députés en binôme paritaire comme pour les élections départementales.
- Obligation de consulter les syndicats lors du processus législatif lorsque celui-ci relève de leurs compétences.
- Vote d'investiture du gouvernement par l'Assemblée nationale après le discours de politique général.

Le Président de la République

- Election au suffrage universel pour un mandat de 7 ans non renouvelable. Possède des pouvoirs politiques limités et uniquement sur les affaires étrangères et la défense.

Le Premier Ministre et le Gouvernement

- Le gouvernement possède tous les pouvoirs exécutifs non détenus par le Président. Co-présidence du conseil des ministres par le Président et le Premier ministre.

Placer les citoyen-ne-s au cœur de la décision

- Organisation d'assemblées citoyennes délibératives à tous les niveaux : national, régional, départemental et intercommunal.
- Dans le but de réfléchir collectivement à l'action publique, d'évaluer les lois, de proposer des orientations que le Parlement serait obligé d'examiner.
- Membres tirés au sort.
- Examen obligatoire suivi d'un vote de tout texte porté par une pétition dépassant 1% des inscrits sur les listes électorales de signatures de citoyens.

Une justice constitutionnelle indépendante

- Transformation du Conseil constitutionnel en Cour constitutionnelle composée de 9 magistrats issus de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes et du Conseil d'Etat ayant suivi une formation dédiée.
- Pour la protection des droits fondamentaux, la séparation des pouvoirs, et la garantie de l'État de droit sans dépendance partisane.